



Refus d'indemnisation par mon assureur

Par **BBRAUN**, le **09/11/2009** à **23:05**

Bonjour,
Je loue un appartement et le locataire m'a informé que la peinture du plafond de plusieurs pièces se craquelle et même que le plâtre se détache en certains endroits.
Pensant tout d'abord à un dégât des eaux dû à l'occupant de l'étage supérieur, j'ai demandé à mon locataire de faire une déclaration à son assureur (pour obtenir une indemnisation du dégât sur la base de la convention CIDRE).
Or l'assurance de mon locataire, au seul vu des photos transmises des détériorations et sans même dépêcher un expert, a refusé de couvrir le dommage au motif qu'il s'agit d'un dégât d'origine inconnue et non pas d'un dégât des eaux.(!)
Mon assurance quant à elle refuse d'intervenir car elle affirme que c'est à l'assurance du locataire qu'incombe l'indemnisation d'un tel sinistre.
Que me conseillez-vous d'entreprendre afin d'obtenir l'indemnisation de ce sinistre ?
Merci par avance pour vos conseils.
Bien cordialement.
Bernard BRAUN

Par **jeetendra**, le **10/11/2009** à **08:58**

Bonjour, avant de s'en prendre à l'assurance, au locataire de l'étage supérieur, il faudrait s'interroger sur l'origine du sinistre provenant du plafond (dégât des eaux, vétusté, malfaçon, etc.), avez vous fait intervenir un artisan à ce sujet, cordialement.